
Mérite à la patrie décrété pour la garnison de Bitche, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Mérite à la patrie décrété pour la garnison de Bitche, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 481;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39761_t1_0481_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le même ministre envoie à la Convention nationale le rapport que lui a adressé le citoyen Huet, commandant du 2^e bataillon du Cher, sur la tentative faite par l'ennemi, dans la nuit du 26 au 27 brumaire, pour s'emparer du fort de Bitche, et duquel il résulte que la garnison de ce fort, composée du 2^e bataillon du Cher, et d'une compagnie de canonnières du 1^{er} régiment d'artillerie, a non seulement conservé une des clefs de la République dans les Vosges, mais encore maintenu les mêmes mesures prises pour écarter l'ennemi de la frontière.

Sur la motion d'un membre,

« La Convention nationale décrète que la garnison de Bitche, composée du 2^e bataillon du Cher et d'une compagnie de canonnières du 1^{er} régiment d'artillerie, a bien mérité de la patrie (1). »

Suit la lettre du ministre de la guerre (2).

Le ministre de la guerre, au Président de la Convention nationale.

« Paris, 10 frimaire, l'an II de la République française.

« Je joins ici copie du rapport que m'adresse le commandant du 2^e bataillon du Cher sur la tentative faite par l'ennemi dans la nuit du 26 au 27 pour s'emparer du fort de Bitche.

« La Convention nationale, après en avoir entendu lecture, trouvera juste sans doute de décréter que la garnison du fort de Bitche, composée du 2^e bataillon du Cher, et d'une compagnie du 1^{er} régiment d'artillerie, a bien mérité de la patrie.

« En effet, son courage républicain a non seulement conservé, par cette glorieuse défense, une forteresse importante, une des clefs de la République dans les Vosges, mais il a encore maintenu les mesures prises pour écarter l'ennemi de la frontière.

« Salut et fraternité.

« J. BOUCHOTTE. »

Note sur l'attaque de Bitche (3).

La nuit du 26 au 27 brumaire, à minuit quelques minutes, 6,000 Prussiens et plus sont venus, comme descendant du ciel, prendre d'assaut par une attaque et un coup forcé, le fort de Bitche.

L'ennemi a commencé à attaquer sur tous les points, mais principalement du côté du pont de la principale entrée du château par un feu de files d'environ trois quarts d'heure, croyant

occuper la garnison, et sur le flanc opposé ils ont escaladé le glacis, brisé les palissades en fraise (*sic*) et se sont portés en force sur tout le contour du chemin couvert. Il est sans doute que leur plan principal d'attaque était d'entrer au château par la communication des gens de pied qui aboutit sous la partie du château que l'on appelle la Petite-Tête, puisque c'est là qu'ils ont porté tous leurs moyens de rompre tous les obstacles qui se présentaient sur leur passage, et cinq portes ont été rompues dans un très court espace, après avoir égorgé deux sentinelles qui gardaient l'entrée de cette communication par laquelle ils ont monté. Ils ont rempli l'escalier qui communique à la caponnière sous le pont de la Petite-Tête; là, occupés à briser une porte pour entrer dans cette caponnière, la garnison s'est hâtée de l'encombrer de tous les matériaux qui lui tombaient sous la main, entre autres de bois de chauffage et poêles de fonte qui se trouvaient à la portée amoncelés.

Alors l'ennemi trouvant un obstacle beaucoup plus difficile, obligé de déblayer ce passage, nous avons eu l'avantage de pouvoir lancer sur lui des pièces (*sic*) de grenades et une fusillade si bien nourrie, que perdant beaucoup de monde, nous les avons forcés à abandonner leur expédition et à demander grâce, au nombre de 251 qui se trouvaient encore vivants dans ce passage: après nous être assurés qu'ils ne pouvaient plus rien tenter, nous les avons contenus là jusqu'au jour, cessant notre feu.

Quant à l'attaque sur la principale entrée, après avoir rompu le pont de l'avancée, ils se sont portés tout à coup, au nombre de 7 à 800, sur le grand pont, où après avoir fait de fortes tentatives pour briser la grande porte, ils ont été chassés en leur jetant ou en leur lançant du plateau supérieur et par les fenêtres, des bûches, des pierres et par la fusillade (partie) de deux croisées, ce qui les a décidés sur-le-champ à se retirer en égorgant encore quelques sentinelles. Outre ces deux points, tous les fossés, les chemins couverts et les palissades en fraises étaient remplis de Prussiens. Le feu de la garnison et l'affaire ont cessé de (*sic*) une heure avant le jour et à 8 heures nous étant bien assurés que l'armée prussienne s'était retirée, alors on fit une sortie pour s'emparer des prisonniers qui avaient été forcés de rester dans le petit escalier, au nombre de 251, y compris 9 officiers, dont un ingénieur, auxquels on fit rendre les armes.

Sur les chemins couverts, dans les fossés et les palissades, nous avons fait relever 125 morts et plus, du nombre desquels étaient 2 officiers, dont 1 capitaine.

L'ennemi a, dit-on, encore beaucoup perdu de monde dans sa retraite par le feu de l'artillerie qui tirait de tous côtés, et principalement sur le chemin de Sarreguemines.

Quant à la garnison, sa perte monte à 13 morts et environ 27 ou 28 prisonniers, du nombre desquels sont encore 15 malades pris dans l'hôpital de la ville; elle n'a été supportée que par le bataillon du Cher. Quant aux canonnières, ils n'ont eu que trois hommes pris à l'hôpital.

Il est à remarquer que cette perte n'a eu lieu que parce qu'il y avait 120 hommes de service en ville qui n'ont pu rentrer assez tôt au château. Si l'on en excepte deux hommes qui ont été tués au château.

Le général prussien, que l'on dit être un prince, a été blessé à une jambe et celui qui a dirigé

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 297.

(2) *Archives du ministère de la guerre: Armées du Rhin et de la Moselle*, carton 2/24.

(3) *Archives du ministère de la guerre: Armées du Rhin et de la Moselle*, carton 2/24.